

## GRANDE CAUSE RÉGIONALE D'ACTION SOCIALE : **LUTTER CONTRE LES DIFFICULTÉS LINGUISTIQUES POUR FAVORISER L'INSERTION DES PUBLICS FRAGILES** **APPEL À PROJETS 2015**

### **Un million de Francilien-ne-s en difficultés linguistiques**

Les difficultés linguistiques, et particulièrement de compréhension de l'écrit, toucheraient 13% des Franciliens. Les défauts de compréhension orale s'élèveraient même à 18% chez les femmes. Parmi ces adultes, une proportion très large connaît une situation fragile et des difficultés d'insertion. Au total, ces Franciliens seraient deux fois plus nombreux que les personnes illettrées : 720 000 personnes seraient concernées par ces difficultés linguistiques. L'Île-de-France est, de loin, la région de France la plus concernée par ce problème.

### **Les difficultés linguistiques, un problème méconnu**

Cette population, majoritairement étrangère, est à différencier de celle illettrée. En effet, les difficultés linguistiques peuvent aussi bien concerner les personnes analphabètes, car peu ou pas scolarisées dans leur pays d'origine, que celles ayant acquis un bon niveau scolaire mais rencontrant des difficultés avec le français en tant que langue étrangère. Il s'agit donc de les aider à s'approprier des compétences clé afin de pouvoir s'insérer harmonieusement en Île-de-France : linguistique, mathématiques, repérage dans l'espace, informatique de base, codes sociaux, initiatives, confiance en soi... Autant de sujets que prennent en charge les associations qui accompagnent ces populations.

### **Un enjeu soutenu par la Région auprès des associations franciliennes**

Depuis 2010, par impulsion de la Vice-présidente, Laure Lechatellier, des subventions allant jusqu'à 300 000€/an ont été octroyées pour soutenir des projets d'intérêt régional en matière de lutte contre les difficultés linguistiques. 550 acteurs de la formation linguistique des adultes migrants ont notamment été réunis en 2012 et 2013 au sein du Conseil Régional d'Île-de-France. Les ateliers proposés par ces associations sont fréquentés par 50 à 100 000 franciliens adultes en difficultés linguistiques, mais les listes d'attentes restent longues. Les associations, nombreuses et actives, connaissent généralement des moyens financiers très limités, malgré les 10 à 20 millions d'heures réalisées chaque année en Île-de-France.

## UN DISPOSITIF DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE : LES GRANDES CAUSES RÉGIONALES DE SANTÉ

## LES ANNÉES PRÉCÉDENTES :

**2011** : « Autisme », première grande cause suite aux conclusions des Assises régionales de 2010

**2012** : « Prévention des risques sociaux et de santé des aidants familiaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de personnes handicapées »

**2013** : « Information sur les effets des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine »

**2014** : « Accompagnement des changements de comportements alimentaires »



1.

financement



2.

organisation de cycles  
de conférences



3.

soutien du travail  
d'information  
des associations

## LES FREINS LINGUISTIQUES À L'INSERTION, GRANDE CAUSE RÉGIONALE 2015

Après l'autisme en 2011, la prévention des risques sociaux et de santé des aidants familiaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de personnes handicapées en 2012, l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales en 2014, la Région a décidé de faire de la « lutte contre les difficultés linguistiques, freins à l'insertion des publics fragiles » la grande cause régionale 2015, et de lancer un appel à projets pour l'année à venir. La subvention régionale est fixée au maximum à 52,5 % de la dépense subventionnable, dans la limite d'un montant maximum de subvention fixé à 20 000€ par projet.

Associations loi 1901, proposez vos projets sur [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr) ou posez vos questions à :



Laure Lechatellier ([laure.lechatellier@iledefrance.fr](mailto:laure.lechatellier@iledefrance.fr)) en mettant en copie  
Enzo Poultreniez, chargé de mission ([enzo.poultreniez@iledefrance.fr](mailto:enzo.poultreniez@iledefrance.fr))

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER : 25 MAI 2015.**